

# Mouthiers-sur-Boëme

N° 181  
Juillet-Août  
1999

**BULLETIN**  
**d'Information Locale**  
édité sous la responsabilité  
du Conseil Municipal  
de Mouthiers sur Boëme

## SOMMAIRE

- Le Conseil Municipal du 10 juin ... p 2  
Déchetterie ..... p 3  
Label régional pour le peuplier major ..... p 3  
Mobilier municipal : résultat de l'appel d'offres ..... p 3  
25 et 26 juin 1999 : Inauguration de la mairie ..... p 4

---

Equipe de rédaction :  
L-P Carrier, B. Gervais  
J-Y Le Turdu, J. Révéreault

---

Mise en page :  
Composervices

---

Impression :  
Composervices Angoulême  
RC 86 B 0280



Sénateur, Préfète, Député, Maire, le ruban va se faire tout petit ! (Photo Alain PORTE)

## LE MOT DU MAIRE

**L**es monastériens attendaient depuis très longtemps que l'immeuble mairie de notre collectivité soit plus représentatif de la cité. Priorité, justifiée au sens des élus, a toujours été donnée aux autres structures d'accueil, foyer de personnes âgées, MJC Centre social, groupe scolaire, etc.

La réalisation de cet immeuble est l'aboutissement d'un projet global de revitalisation du bourg en 1989. Nous avions à l'époque des commerces déjà florissants qui devaient pour se développer agrandir leurs locaux. Les surfaces étant trop limitées sur leurs sites d'exploitation. Une réflexion globale a été menée en concertation avec les commerçants, les services publics (poste). L'idée de renforcer ces structures autour de la place du champ de foire a été retenue. Trois commerces relais ont été construits et fonctionnent maintenant depuis 1992, boucherie charcuterie-traiteur, salon de coiffure, supérette. Les HLM départementaux ont été associés à ce projet et ont construit des logements à l'étage de l'un des immeubles.

Cette même année 1992, la collectivité a fait l'acquisition de la seule partie de l'immeuble alors en vente. En 1993, le second propriétaire cède le reste du bâtiment.

Le premier projet architectural de 1994 n'est pas retenu pour diverses raisons (coût, désaccord des Bâtiments de France) La Poste associée au projet achète une partie de l'immeuble et ouvre ses nouveaux locaux en février 1997.

A la fin de cette même année, le nouveau projet d'architecte est accepté et après toutes les démarches administratives nécessaires, les travaux débutent en septembre 1998.

*Je voudrais ici remercier tous les partenaires du projet :*

- l'Etat, représenté par Madame le Préfet, qui nous a accordé un financement à hauteur de 30 % du coût de l'opération au titre de la dotation globale d'équipement
- le Conseil régional auprès duquel nous avons obtenu une participation dans le cadre de l'aide aux investissements des collectivités locales dans les bâtiments et les travaux publics
- le Conseil Général, représenté par Monsieur ARNAUD, nous accordant une subvention au titre de la rénovation du bâti ancien.
- Nous avons également formulé une demande de subvention au titre des fonds européens. Nous n'avons pas obtenu de réponse à ce jour mais nous avons bon espoir quant à son aboutissement.

Ces financements nous ont permis la réalisation du projet dans les meilleures conditions et cet ancien immeuble charentais a fière allure aujourd'hui.

Nous avons la chance de vivre dans une commune riche de patrimoine ancien et nous nous devions d'accorder un soin tout particulier à la rénovation de l'immeuble mairie.

Merci à l'équipe d'ingénierie et à toutes les entreprises qui ont œuvré avec soin et célérité pour nous permettre de disposer aujourd'hui de ce nouvel outil de travail et d'accueil. Nous espérons que les monastériens apprécieront ce nouveau site à leur service. L'inauguration d'un bâtiment est toujours un moment de plaisir pour les élus, et je voudrais tous vous remercier d'être venus partager ce moment avec nous aujourd'hui.

**Cécile FORGERON**

## LE CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 10 juin 1999

### MOBILIER DE L'ANCIENNE MAIRIE

Une grande partie du mobilier de l'ancienne mairie ayant servi pendant des décennies et n'étant plus adapté aux nouveaux locaux, le Conseil décide de sortir ces meubles de l'inventaire municipal. Une partie de ce mobilier sera cédée gratuitement aux associations qui en auront fait la demande. Une autre partie sera mise en appel d'offres aux particuliers. Cet appel sera diffusé par imprimés sans adresse distribués dans les boîtes à lettres. Le reste du mobilier sera cédé gratuitement aux compagnons d'Emmaüs.

### INAUGURATION DE LA NOUVELLE MAIRIE

Elle aura lieu le 25 juin pour la partie officielle. Le samedi 26 les portes de la mairie seront ouvertes de 17 H à 20 H. Suivront un repas animé de prestations assurées par des associations. Le prix du repas est fixé à 60 F par adulte et à 30 F pour les moins de 12 ans.

### FISCALITÉ

La loi prévoit que les communes qui veulent modifier les délibérations déjà prises en matière de fiscalité (cela concerne essentiellement la durée et la part des exonérations) doivent délibérer avant le 1er juillet. Le Conseil décide à l'unanimité moins une voix, de maintenir les dispositions existantes.

### ENQUETE PUBLIQUE POUR UNE CARRIERE À CIEL OUVERT DE GRES

Après avoir étudié le dossier, le Conseil se prononce favorablement dans l'enquête publique concernant le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de grès ferrugineux sur la commune de la Couronne. Rappelons qu'une exploitation de ce type fonctionne dans notre commune sans préjudice significatif pour l'environnement.



Marianne enfin dans ses murs...

### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE CLAIX

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de CLAIX, le Conseil municipal demande que notre commune soit consultée sur cette procédure.

### SYNDICAT MIXTE À VOCATION INFORMATIQUE

Les communes ont des besoins de services informatiques adaptés à leurs missions. Devant l'impossibilité de disposer localement de ces prestations des communes envisagent de fonder un Syndicat mixte à vocation informatique. Le conseil donne son accord sur ce projet.

### SALLE DES FETES

Suite aux réclamations concernant les nuisances sonores occasionnées lors de la fréquentation de la salle des fêtes, le conseil municipal décide de faire pratiquer une étude acoustique afin de programmer, s'il y a lieu, de nouveaux travaux d'isolation phonique.

D'autre part le Conseil municipal décide d'interdire le tir de feux d'artifice aux abords de la salle des fêtes et demande que cette décision soit mentionnée dans le règlement de location de la salle.

### ASSOCIATION «BOÈME PATRIMOINE»

Le Conseil municipal prend acte de la création d'une nouvelle association "BOÈME PATRIMOINE" qui sera associée à l'étude d'aménagement de la place du champ de foire.

### L'INVENTAIRE COMPTABLE COMMUNAL

Le Conseil décide de retirer de l'inventaire comptable communal : un programme informatique, deux micros ordinateurs, une tronçonneuse, un tracteur agricole acquis en 1993.



(Photos Alain Porte)

### DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Recettes : article 1065 dépôt et caution : + 1 000 ; article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : + 9 390. Dépenses : article 2313/118 Bâtiments communaux : + 10 390.

Par ailleurs le Conseil municipal décide de scinder le dossier du Rond-point du peuplier major en trois programmes afin de distinguer les maîtrises d'oeuvres : "éclairage", "espaces verts", "oeuvre".

### GROUPES DE TRAVAIL

Les nouvelles technologies de communication dont Internet prennent de plus en plus de place dans la vie quotidienne professionnelle ou familiale. Ainsi, qu'il s'agisse de formation, d'information, ou tout simplement de loisirs ou d'échanges, de nouveaux services se créent ou bien sont à créer. Une commission nouvelles technologies-nouveaux services est donc créée. Elle aura pour mission de conseiller l'équipe municipale sur les projets dans ce domaine. Elle sera ouverte aux habitants de la communes intéressées.

### Kosovo

La situation des populations au Kosovo a suscité un élan de générosité que la fin du conflit ne peut tarir. Notre commune a marqué sa solidarité vers les habitants de cette région européenne (voir bulletin n° 180). Cependant, les moyens locaux ne sont pas à la hauteur des besoins nécessaires pour la reconstruction de ce pays. C'est pourquoi le Conseil approuve la création d'un groupe de travail qui réfléchira aux moyens communs à trouver avec d'autres collectivités pour accompagner la reconstruction du Kosovo dans une Europe en paix. Cette commission composée d'élus sera ouverte aux personnes motivées par cette démarche.

## DÉCHETTERIE : LE SERVICE ET LE CONSEIL EN PLUS

Depuis le 28 juin dernier, la déchetterie a changé de place. Face à la zone d'emploi elle offre de nouveaux services et donc une meilleure qualité d'accueil aux habitants de Mouthiers et des communes environnantes. Désormais elle sera ouverte aux horaires affichées ci-contre. Nous profitons de ce déménagement pour attirer l'attention des utilisateurs de la déchetterie sur le rôle du gardien. Celui-ci n'a pas pour mission de débarrasser le chargement des voitures ou de vider les remorques. C'est à chaque utilisateur d'effectuer le tri et le dépôt dans les bennes en prenant soin de la propreté du site. Toutefois le gardien saura toujours vous donné un petit coup de main pour transporter un objet lourd. ■



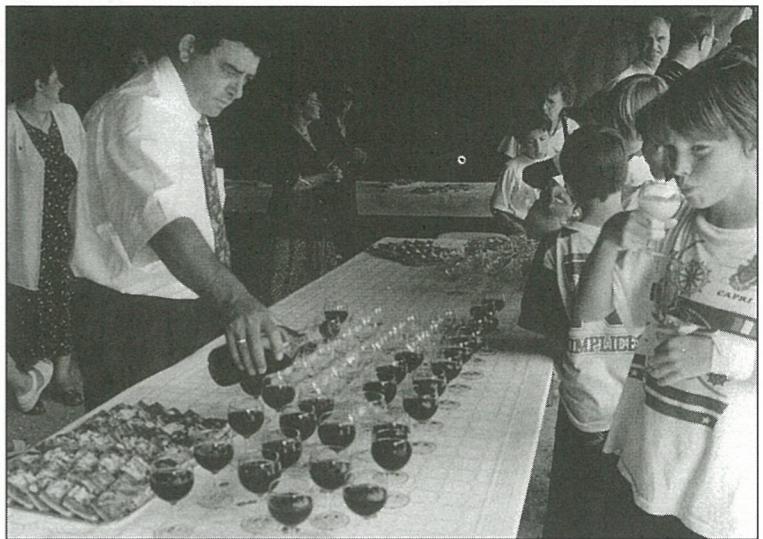
Les jeunes gymnastes championnes honorées par la commune.

## MOBILIER MUNICIPAL DÉCLASSÉ

Suite à l'appel d'offres concernant le mobilier municipal déclassé, voici le résultat des offres :

- Lot n° 2 bureau métallique A.S.P.A.L. 150 F.
- Lot n° 5 6 chaises en bois et paille à Serge AXCENCIO pour 350 F.
- Lot n° 7 12 chaises tout bois à Fabrice BLANCHARD pour 100 F.
- Lot n° 8 chaise fauteuil tout bois à M. MUDRY pour 25 F.
- Lot n° 10 Meuble à cadastre à Fabrice BLANCHARD pour 400 F.
- Lot n° 11 bureau bois plaqué avec retour à l'A.S.P.A.L. pour 250 F.
- Lot n° 13 comptoir perception à Fabrice BLANCHARD pour 150 F.
- Lot n° 14 bureau bois à J. Y. LE TURDU pour 300 F.
- Lot n° 15 bureau bois à Evelyne GESSION pour 617 F.
- Lot n° 16 bureau bois à Fabrice BLANCHARD pour 400 F.
- Lot n° 17 bibliothèque bureau du maire à Alain BLANCHARD pour 600 F.
- Lot n° 18 Panneau d'affichage à Alain BLANCHARD pour 600 F.

Les autres éléments de mobilier ont été attribués à la Caisse des Ecoles, au Centre Communal d'Action Sociale ou au Secours populaire (7 chaises).



Une nouvelle mairie, ça s'arrose !

## LABEL RÉGIONAL POUR LE PEUPLIER MAJOR

L'aménagement du rond-point du peuplier major a reçu le label annexe du Patrimoine remis par le Conseil Régional. Une subvention de 15 900 F accompagne cette labellisation. Celle-ci atteste de la valorisation communale du patrimoine local, en l'occurrence de la Chaire à Calvin. Le projet a été primé pour avoir également mis en valeur une tradition régionale de créativité en matière de sculpture.

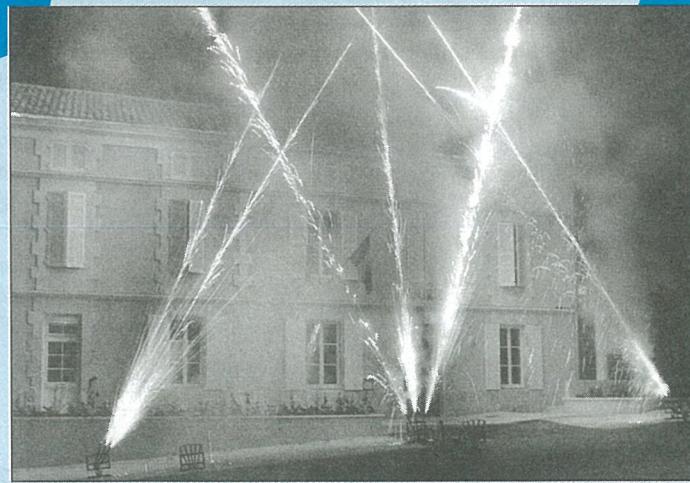
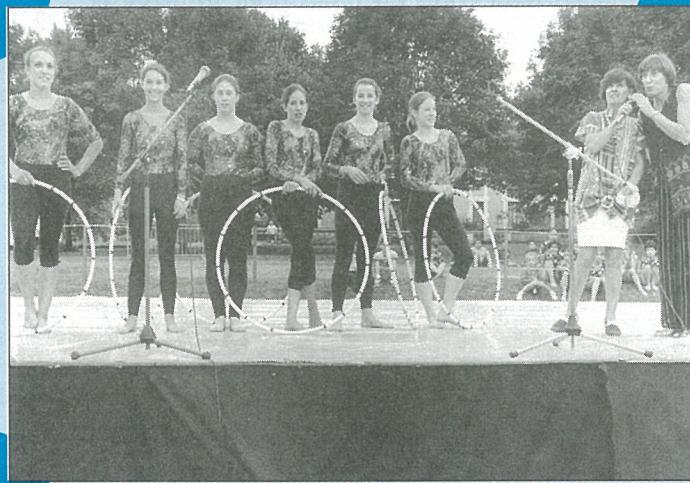
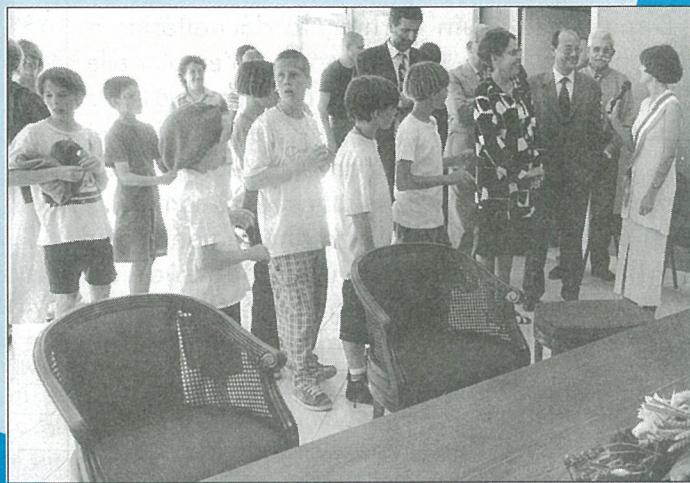
Rappelons que ce projet a permis à des élèves de Mouthiers de travailler sur les thèmes de la préhistoire, du cheval à travers les âges. Il leur a également permis de s'intéresser de près à la taille de pierre et aux arts plastiques.



Pas laid... le ballet... nocturne !

**RAPPEL**  
• 14 Juillet : Méchoui de la chasse  
• 21 Juillet : Visite à la torche de l'église de Mouthiers

# 25 et 26 Juin 1999



(Photos : Alain PORTE)

## Inauguration de la Mairie

*C'est fait, c'est fête !*

**Le prochain  
bulletin**

IL paraîtra début septembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 20 août.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dûs à d'éventuels retards de parution.